

ARRETE

Interdiction circulation Route de Botteron (VC 14)

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la Société CEE VAL DE LOIRE, représentée par Monsieur Loïc BOSCHER, sise TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX, pour des travaux de pose de canalisation électrique pour un hangar photovoltaïque et la nécessité d'interdire la circulation, Route de Botteron (VC 14), à Ouzouër sur Trézée, durant cette intervention,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques et à l'intérieur de l'agglomération.

N°81/26

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu à partir du Lundi 17 août 2026 jusqu'au vendredi 13 novembre 2026, la circulation, Route de Botteron sera interdite à tous les véhicules, sauf riverains, véhicules d'urgence et autorisés.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés par la société CEE VAL DE LOIRE aux extrémités de cette voie et au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- aux services de la POSTE
- au SMICTOM de GIEN
- à la Société CEE VAL DE LOIRE

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, 3 août 2026

*Le Maire,
Francine MOLINET*

L'adjoint délégué
Marc GOURDON

